

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 09 juin 2021

Présents : Béatrice BORT, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Claude SANTORO

Excusés : Martial BESSIEUX, Sylvain RIVIER

Représentés : Guy BOURDON par Christine MOREL, Alda PENALA par Virginie FONGARO, Chantal ROLLAND par Edith ESCOURROU

Quorum : 13

Président de séance : Béatrice BORT

Secrétaire de séance : Edith ESCOURROU

Ordre du jour :

- Organisation du temps scolaire: prorogation semaine des 4 jours
- BUDGET M49: Décision modificative (équilibre chapitre d'ordre)
- BUDGET M14: Décision modificative (subvention aux associations)

Délibérations du Conseil Municipal

1. Reconduction rythmes scolaires sur 4 jours - 2021

DE_2021_756

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'organisation des rythmes scolaires en tenant compte du projet gouvernemental qui autorisait les communes à revenir le cas échéant à la semaine des 4 jours.

Les enseignants et les représentants des parents d'élèves ont donné leur avis favorable lors de la dernière réunion du conseil d'école du 07/06/2021.

Il est donc proposé le renouvellement de l'organisation du temps scolaire de la manière suivante :

- Les horaires d'enseignement : les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9 H à 12 H et 13 H 45 à 16 H 45
- Les horaires de la garderie : les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7 H 30 à 9 H et de 16 H 45 à 18 H 30

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, le renouvellement du planning du temps scolaire mis en place sur la commune comme suit :

Enseignement : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 H – 12 H et 13 H 45 à 16 H 45

Garderie : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7 H 30 à 9 H et 16 H 45 à 18 H 30

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

2. Equilibre des chapitres globalisés d'ordre du budget M49

DE_2021_757

Le Maire expose au Conseil Municipal que les prévisions budgétaires des chapitres globalisés d'ordre concernant l'amortissement des subventions sur le budget 2021 du service de l'eau, ne sont pas équilibrés : La dépense d'investissement à l'article 13913 / 040 a été saisie pour 21 011.20 € au lieu de 20 011.19 € entraînant un déséquilibre de 0.01 € avec la recette de fonctionnement 777 / 040.

Il est nécessaire de voter de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES RECETTES

TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
13913 (040)	Sub. équipt cpte résult. Départements	-0.01	
2315 - 16	Installat°, matériel et outillage techni	0.01	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ce réajustement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote la décision modificative ci-dessus en vue d'équilibrer les chapitres 040 et 042 pour la somme de 59 353.65 €

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

3. Ouverture de crédits pour subventions aux associations

DE_2021_758

Dans le cadre de la reprise des activités d'animation sur la commune suite à l'évolution favorable de l'état d'urgence sanitaire, sauf cas d'urgence imprévu, la fête communale sera organisée par le comité des Fêtes.

Madame le Maire propose aux élus de procéder à un vote visant à l'attribution complémentaire de subventions aux associations locales de la liste des subventions octroyées dans le cadre du vote du budget principal 2021 (article L2311-7 du CGCT) :

- Complément de subvention de 1 900 € pour le comité des Fêtes
- Octroi d'une subvention de 100 € à l'association Tennis Club du Minervois (OLONZAC)

Ayant ouï l'exposé de Mme le Maire, après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE les montants octroyés aux associations ci-dessus.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Questions diverses

- **Demande d'occupation du domaine public : Vente au déballage**

Madame le Maire informe les conseillers des demandes d'occupation du domaine public en vue de la vente de pains, baguettes et viennoiseries et d'un food truck.

L'emplacement unique pour l'accueil n'étant pas disponible aux dates proposées et afin de ne pas ajouter une concurrence aux commerces locaux qui ont déjà soufferts de la situation sanitaire, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à ces demandes.

- **Demande d'un terrain boisé pour un hébergement insolite par la société ACROMIX;**

Cette demande sera affichée pour information, mais la commune ne dispose pas de terrain susceptible de répondre à ce projet.

Ainsi fait et délibéré

Affichage le vendredi 11/06/2021

Béatrice BORT - Maire